



Lettre à l'attention des parents de l'école élémentaire dont les enfants déjeunent à la cantine

Orry-La-Ville, le 25 janvier 2020

Chers parents,

Nous vous adressons ce courrier pour vous informer des difficultés rencontrées actuellement sur le temps de cantine. Certains enfants s'y montrent turbulents, voire pour certains insolents et irrespectueux envers les adultes. Des faits de violences ont également été constatés.

Pour mémoire, le temps de cantine est organisé de la façon suivante :

Les allers-retours à la cantine (« navettes ») et le temps de récréation (en extérieur et sous le préau) sont gérés par 5 personnes, employées de la mairie. Suite à divers incidents, **plusieurs mesures ont été prises en novembre dernier**, en concertation avec le personnel d'encadrement de ce moment, les enseignantes, la mairie et les parents d'élèves, notamment :

- Le recrutement d'une personne supplémentaire (passage de 4 à 5 personnes),
- La mise en place d'un système de points de comportement et de sanctions similaires à celles appliquées durant le temps scolaire, et mots dans les cahiers pour avertir les parents en cas de comportement inadapté de l'enfant.

Ces actions semblent améliorer la situation de ce côté – même s'il faut rester vigilant et que certains cas continuent de poser problème.

Ce ne sont pas les mêmes personnes qui encadrent **le temps passé dans le restaurant scolaire**. A ce jour, il y a 4 employés municipaux, qui doivent gérer le service, la plonge, et la discipline dans la salle. Les mesures mises en place pour les navettes et les récréations (points de comportement, mots dans les cahiers) ne sont pas appliquées dans la cantine, car le personnel n'en a pas le temps. **La situation reste donc très difficile pour les personnes en charge du restaurant scolaire**. Elles se trouvent démunies, face à d'énormes problèmes de discipline, et souffrent en outre d'un **manque de respect, mais aussi d'un manque de soutien**.

Nous tenons à vous alerter sur cet état de fait, car il est de notre responsabilité à tous de rappeler à nos enfants qu'ils doivent respect et considération aux adultes qui s'occupent d'eux, que cela soit sur le temps scolaire, périscolaire, ou sur le temps de cantine – comme le rappelle aussi le « règlement intérieur du restaurant scolaire » que nous signons au début de chaque année. **De façon plus générale, le temps de cantine n'est pas une zone de « non droit » qui autorise tout, que cela soit envers les adultes, ou envers les autres enfants.**

L'UPPE adressera dans les prochains jours un courrier à la mairie, pour demander le recrutement d'une cinquième personne au restaurant scolaire, sous forme d'un contrat stable qui permettrait aux permanents actuels de disposer d'un vrai soutien supplémentaire. Nous ferons également d'autres propositions (appui ponctuel d'autres membres du personnel municipal durant ce temps par exemple) pour tenter d'améliorer la situation.

Nous espérons que ces mesures organisationnelles et pédagogiques, en lien avec l'ensemble des parties prenantes, et votre aide à tous, porteront leurs fruits, et sommes à votre disposition pour échanger sur ce sujet si vous le souhaitez.

Cordialement,

Au nom de l'UPPE,
Laurence LOGGHE